

Conseil communal de Lausanne

Autorisations d'achats pour l'exercice 2026

Rapport sur le préavis N° 2025/32

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2025/32 lors de sa séance du 27 octobre 2025.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour 2026, d'un montant total net de CHF 9'952'900, contre CHF 8'422'000 pour 2025 soit une augmentation de CHF 1'530'900.

Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels et frais d'installation des bornes de recharge (inclus dans total SIL)

Direction	Budget 2026	Part du total	Achat de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2025	Ecart B25-B26 en %
Total	13'666'900	100%	13'389'500	277'400	14'372'300	-5%
CD	-	0%	-	-	190'700	-100%
SE	1'754'300	13%	1'726'500	27'800	2'652'700	-34%
SCS	75'300	1%	75'300	-	-	+100%
LEA	1'447'000	11%	1'402'000	45'000	1'261'000	15%
EJQ	134'200	1%	98'100	36'100	25'200	433%
FIM	5'975'600	44%	5'861'700	113'900	7'828'600	-24%
SIL	4'280'500	31%	4'225'900	54'600	2'414'100	77%

Il est à relever que les dépenses effectives concernant ces achats figureront en augmentation des investissements au bilan. Les amortissements seront eux portés dans les comptes de fonctionnement respectifs.

Les montants non utilisés à la fin de l'exercice comptable ne sont pas reportés l'année suivante.

Le préavis donne un détail exhaustif de ces demandes d'achats sollicités par les Directions.

Grâce à l'utilisation du fonds CO₂, nous garantissons que toutes les dépenses engagées sont pleinement alignées avec nos objectifs de réduction des émissions de CO₂. Ce mécanisme de financement permet de couvrir les surcoûts pour véhicules électrique, ainsi que l'installation des bornes de recharge tout en assurant une contribution tangible à nos efforts de décarbonations.

Chapitre 3 – Travaux garage SALV – Site de Sera Biasini 27

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 1'000'000 pour financer la modernisation et le compactage du garage SALV de Sera-Biasini 27, afin d'y intégrer l'atelier de la Bourdonnette et d'adapter les installations à l'électrification croissante du parc de véhicules.

Le projet vise à optimiser les espaces existants sans agrandissement du bâtiment, améliorer les performances énergétiques (éclairage LED, équipements adaptés aux véhicules électriques) et regrouper sur un seul site l'ensemble des activités mécaniques du SALV.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les 5 conclusions du préavis 2025/32 par 10 oui et 3 abstentions et propose au Conseil d'en faire de même.

Marlyse Audergon, rapportrice

Lausanne, le 30 octobre 2025